

VILLE D'ANTONY
CONSEIL MUNICIPAL

12 avril 2018

Séance de 20 H

La séance est ouverte à 20h05 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant, Maire d'Antony.

M. le Maire : Nous avons une longue soirée devant nous avec deux conseils. J'ouvre le premier conseil et je demande à Mme Lajeunie de faire l'appel.

(Il est fait appel des membres présents par Mme Lajeunie.)

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme ROLLAND à M. SENANT	M. SERIN à Mme GENEST
M. LEGRAND à M. MARTIN	M. LIMBORG à Mme PHAM-PINGAL
M. HUBERT à M. AIT-OUARAZ	M. ADDA à M. LE BOURHIS
M. FOUQUET à Mme PRECETTI	Mme BERTHIER à M. LE LAMER
Mme LE BRIS à Mme CHARRIER	

Conseiller absent : M. MEUNIER

M. le Maire : Mes chers collègues, nous déplorons le décès de Geneviève Rapalino, qui nous a quittés le 20 février dernier au terme d'une longue maladie. Elle avait 88 ans. Geneviève Rapalino a été Maire Adjointe en charge de la petite enfance de 1983 à 1989, c'est sous son

mandat que fut construite la crèche La Fontaine. Malgré la terrible opération qui la priva de la vue, elle resta conseillère municipale jusqu'en 1995, suivant tout particulièrement les questions sociales et locales auxquelles elle était très sensible et elle continua de les suivre jusqu'à ces dernières années en tant qu'administratrice du CCAS.

Nous pensons également au Lieutenant-Colonel Arnaud Beltrame qui a donné sa vie pour sauver celle d'une otage et qui est tombé victime du terrorisme ; afin de conserver sa mémoire, je vous proposerai tout à l'heure de donner son nom à notre futur complexe sportif La Fontaine.

Pensons aussi au meurtre antisémite dont a été victime Mireille Knoll.

A la mémoire de Geneviève Rapalino, d'Arnaud Beltrame et de Mireille Knoll, je vous propose, chers collègues, d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est respectée.)

M. le Maire : Cette séance du conseil municipal étant consacrée au Compte Administratif de l'année 2017, conformément aux dispositions de l'article L2121.14 du code général des collectivités territoriales, je ne peux pas la présider, par conséquent je vous propose de désigner comme Président Jean-Yves Le Bourhis. Y a-t-il une opposition ? Unanimité ? Oui, alors Jean-Yves tu as la présidence.

M. LE BOURHIS : Merci Monsieur le Maire. Je donne donc la parole à Pierre Médan.

1 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - EXERCICE 2017

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Je vais donc présenter le Compte Administratif. Dans la version exhaustive vous avez le document qui vous a été remis ainsi que le dossier. La présentation qui va suivre avec les slides est une présentation volontairement synthétique, qui vise à mettre en évidence les éléments les plus marquants de l'année 2017 que nous analysons avec ce Compte Administratif.

Le premier point le plus important, c'est qu'en 2017 le budget de fonctionnement a dégagé un excédent de 14,7 M€. C'est évidemment une somme considérable qui montre que notre autofinancement a progressé en 2017 par rapport à 2016 de 400.000 € puisqu'en 2016 cet autofinancement était de 14,3. Cette progression est d'autant plus intéressante à souligner que l'Etat ne nous a pas facilité la tâche puisqu'il a une nouvelle fois baissé la DGF de 1,2 M€, et qu'il a taxé la ville de 600.000 € supplémentaires du fait des deux péréquations combinées, le FPIC et le FSRIF, ce qui nous conduit à mettre en évidence un impact négatif de 1,8 M€, et malgré cet impact négatif on a dégagé l'excédent budgétaire que je rappelais au début.

Dégager cet excédent a été possible grâce à trois éléments principaux, trois forces : La première, c'est celle qui nous conduit année après année à maîtriser les dépenses de fonctionnement. Depuis 2013 jusqu'à aujourd'hui, en moyenne on a un taux d'augmentation de nos dépenses de fonctionnement de 0,6 % par an, c'est une moyenne puisqu'on a des années plus fastes, des années plus ou moins fortes ou plus ou moins basses. C'est évidemment le premier point parce que ce premier élément est un élément très structurant pour la Ville, on aura l'occasion d'en reparler.

Le deuxième élément est la bonne tenue des recettes fiscales qui ont progressé notamment avec les droits de mutation de 1,3 M€, un

marché immobilier actif et c'est aussi intéressant à Antony d'avoir justement un marché qui se porte bien.

Et enfin le troisième élément est une gestion au niveau de nos recettes, les recettes de nos différentes activités, des recettes dynamiques puisqu'on a évalué à environ 1 M€ supplémentaire le rôle de ces recettes.

En tout, les dépenses de fonctionnement ont été à un niveau de 70,1 M€ en 2017. Ces dépenses de fonctionnement se répartissent en quatre grandes catégories, avec évidemment la catégorie la plus importante, les dépenses de personnel, qui ont augmenté de 1,5 % ; les charges générales qui ont augmenté de 2,2 %, soit une augmentation de 0,4 M€ ; les autres dépenses courantes qui ont assez peu augmenté, de 0,3 %, et le résultat financier qui, lui, a considérablement baissé, de moins 31 %, avec une baisse des frais financiers de 1 M€.

Donc finalement, en 2017 la Ville a limité la hausse de ses dépenses de fonctionnement à 0,1 M€, ce qui est quasi négligeable pour un budget comme le nôtre, donc on est quand même relativement heureux et fiers d'avoir des dépenses de fonctionnement hors péréquation et hors reversements aussi stables et on en redira évidemment un mot dans le budget parce que c'est important.

Le graphique qui permet de visualiser la tendance que nous venons de mettre en évidence montre que l'on a une courbe qui est relativement proche, avec un autofinancement d'environ 15 M€ qui se répète.

Sur le plan de l'investissement, on a eu en 2017 un volume d'investissement considérable puisque on a investi 43 millions d'investissement dont 34 payés, on est d'accord sur les 34,4 payés, ce qui est quand même très important ; et ces investissements, on en a déjà parlé à de multiples occasions, contribuent à moderniser l'ensemble de

nos infrastructures dans tous les domaines, qu'il s'agisse de la petite enfance, qu'il s'agisse du sport, qu'il s'agisse des différents bâtiments communaux, des rues, de la voirie, c'est un ensemble d'éléments que nous retrouverons dans le budget avec plus de précisions dans la deuxième partie de ce conseil.

On a réussi à réaliser donc ces 34,4 millions d'investissements sans augmenter les impôts, les impôts locaux, dont les taux de taxes sont restés stables de mémoire depuis 2009, en améliorant la situation financière et en diminuant l'endettement puisque l'endettement a diminué de 12 M€.

Donc voilà ce qui semble être pour 2017, sur le plan du fonctionnement et sur le plan de l'investissement, malgré les éléments un peu perturbants et récurrents de l'influence de l'État, une année quand même relativement réussie sur le plan budgétaire.

Je vous remercie. Je l'ai précisé en début de présentation, c'est volontairement succinct ; on a déjà vu en commission des finances un certain nombre d'éléments, le fait de présenter de manière synthétique permet aussi de favoriser les échanges et le débat. Je vous remercie.

M. LE BOURHIS : Merci Monsieur Médan, y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. RUFAT : Bonsoir chers collègues. Merci M. Médan pour cette présentation synthétique ; je vais essayer d'être aussi concis puisque nombre de détails ont été évoqués en commission et je remercie les services d'avoir bien voulu répondre à toutes les questions par écrit, par oral, sans difficultés.

Alors c'est vrai que l'ambiance de ce budget est un petit peu particulière parce qu'on a à la fois l'effet de la baisse de la DGF, de la Dotation Globale de Fonctionnement, qui est issue du mécanisme des précédents gouvernements, et on commence déjà à voir les débuts du

mécanisme qu'on va voir tout de suite avec le budget sur la contractualisation de la trajectoire financière de la Ville et qui porte sur les dépenses de fonctionnement. Donc oui, vous avez raison, l'État a une action récurrente sur nos finances qui est celle de museler et de contenir nos dépenses, et de nous rendre la vie plus difficile.

La Dotation Globale de Fonctionnement, on l'a déjà dit plusieurs fois, ce n'est pas un cadeau que nous fait l'État, c'est une dotation qui venait répondre à des transferts de charges, et l'État a perpétuellement essayé de rogner ce transfert en réduisant, et lorsqu'on nous annonce que d'autres dotations devraient venir compenser à l'euro près des allègements fiscaux à venir, on peut mettre en doute que ce système-là soit à l'euro près de manière perpétuelle.

Vous avez fait une présentation j'allais dire « magique » pour prendre un terme qui va vous plaire, Monsieur Médan, sur ce compte ; j'utilise ce terme-là parce que dans le milieu que je connais bien, le Président de la République a dit qu'il n'y avait pas « d'argent magique » et là, dans votre présentation, on a quand même l'impression qu'il y en a un. Je vais y venir.

La situation de la Ville, bien sûr qu'elle est favorable sur ce compte : vous l'avez dit, les frais financiers diminuent, les frais financiers diminuent parce que la stratégie que vous avez adoptée, le changement de stratégie que vous avez adopté sur les emprunts nous est favorable, parce que vous avez aussi accepté de renégocier les emprunts les plus dangereux, pour ne pas utiliser d'autres termes, qui nous pénalisaient de manière considérable avec des taux d'intérêt de plus de 10 %, que vous avez renégociés, donc évidemment les frais financiers diminuent et c'est bien heureux aujourd'hui, et les droits de mutation sont élevés mais on sait que les droits de mutation, c'est assez volatile, ça peut être volatile à

1 million près puisqu'on a eu des opérations l'année dernière, en tout cas quelques opérations, très intéressantes pour les droits de mutation.

Coïncidences qui sont tout à fait favorables pour dégager cette épargne de gestion dont vous avez parlé.

Vous avez quand même fait, et vous êtes passé un peu rapidement, des efforts de gestion qui sont une constante depuis plusieurs années et on avait déjà évoqué cela au dernier conseil, le dernier conseil sur le Compte Administratif, efforts de gestion volontaires, pas volontaires, calculés ou pas ? Notamment les vacances de postes, peut-être une partie, sont plus ou moins bien organisées, d'autres comme les fermetures de crèches, j'ose espérer que ce n'est pas exprès que vous faites des fermetures de crèches pour diminuer mais cela se traduit en baisse... Cela se traduit en baisse, ça joue, mais ça veut dire aussi que lorsqu'on va réouvrir ces équipements, les dépenses vont également augmenter. Et cela, c'est un des points de préoccupation parce que vous l'avez bien montré sur votre diapo, l'évolution des frais de personnel augmente nettement plus que le reste des dépenses, et donc il va y avoir là probablement un souci à terme lorsque tous les équipements seront arrivés à terme et qu'ils seront ouverts.

Concernant les tarifs municipaux, vous parlez de dynamique, il y a des équipements qui s'ouvrent, il y a aussi une évolution de la population qui fait qu'on imagine que dans le taux d'effort elle paye davantage mais comme la commission des finances ne s'ouvre pas sur ce point-là pour qu'on ait plus d'informations, on ne peut qu'imaginer que la part individuelle est plus élevée, en tout cas la perception que vous avez des frais est de plus en plus élevée et vous n'augmentez certes pas les impôts mais vous augmentez la participation des usagers. Je sais bien qu'après, c'est le débat contribuables/usagers mais les contribuables ne

font pas tout le reste des recettes de la Ville ; ce n'est pas usagers contre contribuables ; les contribuables ne font que la moitié des recettes.

Vous avez aussi engagé la municipalisation des parkings. C'est un point qui nous satisfait, le retour en régie, ce qui prouve que vous pouvez revenir sur une délégation pour la reprendre dans le giron municipal.

Et enfin, quand même dans ce Compte Administratif, dans ce bilan, il y a cet argent « magique », c'est-à-dire qu'on a quand même réussi à avoir une cession de 14 millions d'euros et de mémoire, on n'a pas eu cette somme-là depuis assez longtemps, depuis au moins 10 ans, il n'y a pas eu de cession aussi importante. C'est vrai qu'avec une rentrée d'argent aussi considérable, 14 M€, il est plus facile à la fois de dégager de l'épargne et de ne pas rembourser ses emprunts.

Enfin, sur les projets qu'on aurait pu avoir, on l'avait dit au débat d'orientations budgétaires et l'année dernière dans le budget, on aurait préféré qu'il y ait eu la participation des citoyens dans le débat budgétaire, alors je vois que mon collègue Jean-Pierre est absent mais peut-être que cela va venir avec le projet de budget participatif cette année mais ce n'était pas le cas l'année dernière.

Et concernant le logement social, on considère toujours que vous avez une vision assez minimaliste du logement social, on est dans le périmètre de l'année 2017 plutôt dans le négatif avec la fermeture de la tour Scherrer, cela fait quand même 66 logements en moins, donc on est là-dessus tout-à-fait critiques sur cette vision que vous avez du logement social.

Voilà, ce sont des commentaires que j'essaye synthétiques comme vous sur le compte administratif, et bien entendu nous ne voterons pas votre compte.

M. LE BOURHIS : M. Médan, vous avez la parole.

M. MEDAN : Ce sera rapide parce que évidemment je ne souhaite pas faire durer excessivement le débat : Nous sommes des magiciens, vous avez parlé de magie, non pas du tout, à un moment donné vous avez parlé d'un changement de stratégie, quand on sait ce que signifie stratégie, je trouve que finalement le mot est employé à bon escient. Oui, c'est une volonté réfléchie, délibérée, qui ne vient pas à un moment comme ça au hasard, qui ne vient pas à chaud lorsqu'on pourrait s'emballer en disant « vite, vite, renégocions tel ou tel emprunt », on ne l'a pas fait à certains moments parce que les conditions ne nous ont pas paru acceptables, intéressantes, on l'a fait un peu plus tard, on l'a fait en réfléchissant, en négociant, et effectivement ce n'est pas un résultat qui tombe du ciel, ce n'est pas un résultat lié au hasard.

Vous avez dit que je n'ai pas suffisamment parlé des efforts de gestion de la municipalité, je suis désolé, je l'ai cité en premier comme étant le premier élément qui nous a permis d'avoir cette régularité depuis des années, cette maîtrise de nos dépenses, donc je considère l'avoir mis en évidence ; et j'ai même employé un terme en disant que c'était « structurant » pour la municipalité d'être attentif à la maîtrise de nos dépenses. Donc je ne pense pas l'avoir minimisé. Alors après, là c'est un peu plus cocasse quand même, c'est pour cela que Stéphanie a réagi, non, on ne fait pas exprès de fermer des crèches pour faire des économies ! Attendez, vous plaisantez ! Non, on fait des travaux, et quand on fait des travaux et qu'il y a des bébés dans le coin, il est préférable peut-être que l'on prenne certaines décisions. Je souhaite quand même qu'il n'y ait pas de la part du concitoyen une incompréhension...

M. RUFAT : Ce n'était pas du tout ce que j'ai dit !

M. MEDAN : Non mais c'était presque sous-entendu quand même à un moment donné...

M. LE BOURHIS : Attendez, on va essayer de procéder par ordre.

M. MEDAN : Alors, si ce n'est pas le cas...

M. LE BOURHIS : Attendez, la parole pour le moment est à Monsieur Médan et s'il y a des interventions à faire à la suite, elles auront lieu à la suite.

M. MEDAN : Nous sommes trois ici au moins à avoir interprété... Si nous avons mal interprété les choses, tant mieux, donc nous ne fermons pas les crèches pour faire des économies, nous sommes bien tous d'accord, nous fermons les crèches parfois pour faire des travaux, pour que les crèches soient plus agréables, voilà, c'est tout ce que je voulais dire.

M. RUFAT : Juste un mot : je parlais des fermetures pour dire : lorsqu'elles seront rouvertes, les dépenses vont apparaître et donc il y aura un problème, il y aura un souci à revoir sur la masse salariale, c'était tout ce que je voulais dire là-dessus. Aujourd'hui, on bénéficie...alors ce n'est peut-être pas le bon terme, on a moins de frais parce qu'une partie des crèches sont fermées. C'est tout ce que je voulais dire.

Mme DELPECH : Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous, juste Monsieur Médan une remarque, je dirais même une répétition à propos de votre rapport oral : vous persistez à employer le mot « taxes » concernant les péréquations mais il s'agit d'une solidarité entre les communes et vous le savez très bien.

Année après année, le Compte Administratif retranscrit vos choix budgétaires dans la continuité d'une politique de restriction des subventions de l'État aux collectivités locales, que ce soit les dotations de la Politique de la Ville ou des contrats aidés. Vous vous en accommodez, comme vient de le signaler aussi mon collègue Pierre Rufat, on le verra tout à l'heure avec votre proposition de budget primitif.

Au-delà de vos éléments de langage : « ponction », « nième baisse », le spectre de la dette vous convient, vous permettant de justifier une politique d'économie. La preuve : vos amis LR au Sénat viennent de rejeter une proposition du groupe Communiste Républicain Citoyen et Ecologiste demandant l'organisation d'une conférence des partis sur la finance mondiale. Cette proposition avait été acceptée par l'Assemblée Nationale en février 2017. Aller chercher l'argent là où il se cache, modifier les lois envers plus de justice fiscale, revoir les conventions fiscales entre les pays, ce sont des bonnes idées pour diminuer la dette de la France au lieu de supprimer les APL ou de baisser les retraites, ou de ponctionner les communes.

Alors vous écrivez « les recettes dégagées permettent d'assurer un autofinancement important à même de financer les projets d'investissement ». Regardons donc ces recettes de fonctionnement : dans ces recettes de fonctionnement les deux chapitres les plus lourds : à part les dotations et subventions, ce sont les produits des services impôts et taxes. En 2014, produits et impôts : 65,3 M€. En 2017 : 88,1 M€. On comprend mieux d'une part, comme vient de le dire aussi mon collègue Pierre Rufat, pourquoi vous n'augmentez pas les impôts locaux, l'augmentation des services aux usagers en quatre ans est de 18 %, même s'ils vont souvent au cinéma et que d'autres services ont ouvert, cela fait beaucoup.

D'autre part on comprend aussi votre politique de logements privés de luxe qui rapportent impôts et taxes.

Concernant la contribution au Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France, vous vous étonnez de la payer parce que la commune ne dispose pas de ressources supplémentaires à celles de 2016, mais vous le savez, le calcul tient compte aussi du potentiel financier de toutes les communes d'Île-de-France, et il a justement baissé en 2016/2017, il tient

compte aussi de la proportion de logements sociaux dans le total des logements de la commune par rapport à la moyenne régionale, cette moyenne est de 25 %, donc Antony est largement au-dessous.

Concernant la restauration scolaire, vous avez estimé que les remboursements par le prestataire ne seraient pas répercutés sur le prix des repas payé par les familles qui ne payent que la moitié du repas alors que la Ville, c'est-à-dire tous les Antoniens, paie l'autre moitié. À Antony, vous l'avez dit au dernier conseil, chacun paie ce qu'il consomme, c'est votre orientation politique ; mais tout au long de sa vie chaque Antonien sera amené à bénéficier des services de la Ville, de la crèche à l'école, au sport, au 11, aux loisirs des seniors, c'est ce qui fait la solidarité d'une ville, mais ce ne sont pas vos choix.

Enfin, le logement social est le parent pauvre de ce compte administratif et des précédents, environ 1 % des investissements depuis 2014, rien non plus pour les aides à l'accession à la propriété ; le taux de 25 % applicable depuis le 1er janvier 2015 est un plancher, la crise du logement abordable en Ile-de-France est une responsabilité qui devrait interpeller tous les élus.

Bien sûr tout n'est pas négatif dans notre ville, beaucoup de choses remarquables sont réalisées par les services de la Ville, par les associations grâce au soutien de la Ville, par le Conseil Citoyen, par le Centre Social et Culturel, mais pour les raisons que j'ai citées précédemment, je voterai contre ce Compte Administratif. Merci.

M. LE BOURHIS : Merci Mme Delpech. Si vous le permettez Monsieur Médan, avant de répondre peut-être, la parole est à Madame Genest.

Mme GENEST : Bonsoir à tous, juste un petit mot par rapport à la remarque de Monsieur Rufat sur la masse salariale : bien entendu on ne ferme pas les crèches exprès pour faire des économies, et bien entendu

les économies que l'on a cette année sont bien prises en compte en termes de charges pour l'année prochaine dans le budget, c'est bien entendu sous contrôle.

Il faut savoir aussi que la masse salariale de la mairie, elle est fortement contrainte par des mesures exogènes, et donc elle est pilotée de manière très fine et anticipée pour pourvoir aux nouveaux équipements que l'on a ouverts et à une optimisation de l'organisation des services. Donc on est quand même très sous contrôle par rapport à la masse salariale, et on a anticipé ce qui allait se passer pour les années futures. Merci.

M. MEDAN : Au début de vos interventions vous avez abordé la finance mondiale, internationale, c'est un petit peu éloigné quand même des préoccupations d'Antony même si l'on peut avoir des réflexions intéressantes sur ce sujet.

Concernant les emprunts, concernant l'endettement, etc., on en parlera tout à l'heure et on aura peut-être l'occasion de cibler un petit peu mieux le propos. Là où vous avez fait une erreur, c'est quand vous avez parlé des impôts qui ont augmenté, alors je n'ai plus les chiffres que vous avez pris mais ils sont faux, ils sont faux dans l'absolu, c'est simplement qu'à partir de 2016 il y a eu des impôts intercommunaux qui ont modifié un peu la donne et qui font qu'il faut faire attention au périmètre. Mais en fait, cela n'a pas changé. Cela n'a pas augmenté comme vous l'avez souligné, je n'ai plus les chiffres en tête que vous avez dits mais ce n'est pas le cas. D'accord ? Les impôts sont restés stables, enfin ils ont augmenté un peu mais pas dans les proportions que vous signaliez. Merci.

M. LE BOURHIS : Merci Monsieur Médan, Monsieur le Maire a la parole maintenant.

M. le Maire : Monsieur Rufat, à vous entendre, c'est facile d'équilibrer, et de ne pas augmenter les dépenses de fonctionnement. En effet, on a bénéficié d'une baisse des taux d'intérêt comme beaucoup de monde d'ailleurs, comme l'État, comme la plupart des collectivités locales, sauf que nous, avec cette baisse des taux d'intérêt, on a réussi à ne pas augmenter du tout les dépenses de fonctionnement. Savez-vous quelle a été la hausse des dépenses de fonctionnement de l'État en 2017 ? 2,2 % !

Mme HAGEL : Oui, avec la guerre...

M. le Maire : Non, ce n'est pas la guerre, ce sont les mesures prises par le précédent Gouvernement pour favoriser les fonctionnaires. Ce sont essentiellement les dépenses en faveur des fonctionnaires qui ont fait augmenter les dépenses de l'État, 2,2 % d'augmentation des dépenses de l'État en 2017. Et nous, on a fait 0 %. Et l'État a bénéficié aussi de la baisse des taux d'intérêt. Donc il ne faut pas faire croire aux Antoniens que c'est facile de ne pas augmenter les dépenses de fonctionnement ; les autres n'y arrivent pas forcément aussi bien. Beaucoup de villes autour de nous ont dû augmenter leurs impôts, et des villes très proches. Donc la revalorisation du point d'indice a pesé lourd dans les dépenses de fonctionnement de l'État et des collectivités locales, et nous, on a réussi malgré tout à faire 0 % de hausse.

Deuxièmement, les crèches, vous dites que c'est grâce aux crèches que l'on n'a pas augmenté les dépenses de fonctionnement. Alors effectivement, la crèche La Comptine est fermée pour travaux, elle remonte aux années 1970, elle est vraiment très vieille et il fallait la rénover. Elle va être totalement réhabilitée et lorsqu'elle va rouvrir, les enfants seront dans les meilleures conditions, aussi bien que ceux de La Source ou ceux de la crèche Coquelicots. Donc nous reconstruisons, nous réhabilitons toutes les vieilles crèches, et même une crèche qui

n'est pas trop vieille comme celle de La Fontaine, mais qui a quand même déjà 30 ans, va faire aussi l'objet d'une rénovation dans quelques mois, ainsi que l'Aurore qui, elle, n'a que 25 ans. Vous avez dit ensuite : « Vous avez augmenté les impôts ». Non, nous n'avons augmenté les impôts qu'une seule fois depuis 1998, depuis le nouveau millénaire nous n'avons augmenté qu'une seule fois de 3 % seulement en 2009. Les choses sont claires : nous n'avons pas touché aux taux d'imposition de la Ville depuis 2009, et une seule depuis 1998 ! Il y a eu quelques augmentations d'impôts dans les années 90, mais depuis il n'y en a plus. Et on est aujourd'hui à des taux d'imposition qui sont à peu près du même niveau que ceux qu'avait laissés Monsieur Aubry, c'est pour vous dire ! 35 ans ! Il y a 35 ans on était aux mêmes taux qu'aujourd'hui. Il faut le savoir. Les taux ont été fortement baissés dans les années 80, ils ont été un peu remontés dans les années 90 et depuis ils sont stables. Il faut le savoir, il faut que les Antoniens le sachent.

Nous n'avons pas non plus augmenté les tarifs l'an dernier, le taux d'effort qui représente l'essentiel des tarifs n'a pas été du tout augmenté. Ce sont les revenus des familles qui augmentent, mais qui n'augmentent pas de manière très forte, si les familles pensaient que c'est grâce à l'augmentation de leurs salaires que la Ville arrive à équilibrer ses comptes, franchement elles seraient surprises ! Les revenus des familles augmentent de 1,5 % à 2,5 %, 2 % en moyenne, pas plus. Et ce n'est pas grâce à cela que la Ville arrive à compenser les millions que nous prend l'État. Il ne faut pas faire croire des choses comme ça aux Antoniens.

Et enfin sur le logement social, Madame Delpech a dit : c'est grâce au logement social aussi que vous arrivez à équilibrer les comptes. Elle a dit aussi qu'on ne faisait pas assez dans le logement social, nous avons passé l'an dernier la barre des 22 % de logements sociaux. Quand j'ai pris la responsabilité de cette Ville il y a 15 ans, on était à 16 %. On est

maintenant à 22 %. La moyenne de l'Ile-de-France est à 25 %. On s'en approche, on n'est plus qu'à trois points de la moyenne de l'Ile de France. Donc ne dites pas que l'on s'éloigne de la moyenne, on s'approche progressivement de la moyenne !

Nous avons passé le cap des 22 % et on se rapproche de la moyenne régionale. Ce n'est certainement pas, Madame Delpech, à cause du logement social que le FSRIF s'est appliqué à la Ville. On se rapproche de la moyenne des logements sociaux d'Ile-de-France. Non, on ne s'est pas enrichis et on se rapproche de la moyenne de l'Ile-de-France en termes de logements sociaux.

Madame Hagel, M. Feuillade, je ne fais que répondre à des informations fausses données par certains des orateurs ici et vous voulez m'empêcher de parler ! En plus on ne vous entend pas, sur internet on ne vous entend pas, vous n'avez pas votre micro, donc ça ne sert à rien de parler !

Je voulais vous dire clairement que nous avons réussi cette année, en 2017, à stabiliser les dépenses, et que nous réussirons encore en 2018 à les stabiliser, en tout cas à être largement dans les clous du contrat que nous allons passer avec l'État.

M. LE BOURHIS : Merci Monsieur le Maire, y a-t-il de nouvelles demandes d'intervention ? Non. Je pense que le débat a été intéressant, un petit peu vif par moment mais enfin c'est normal, et nous allons passer au vote.

(Monsieur le Maire sort de la salle.)

Qui est contre ce compte administratif ?

(Vote à main levée : le Compte Administratif est adopté par 40 voix Pour, 6 voix Contre, 1 Abstention et 1 ne prenant pas part au vote, M. SENANT.)

M. LE BOURHIS : Monsieur le Maire peut rentrer. La parole est

toujours à M. Médan.

2 - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - EXERCICE 2017

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : L'exercice 2017 a fait apparaître pour la section de fonctionnement un excédent comptable de 11.636.544 €, et pour la section d'investissement un besoin de financement de 11.374.314,71 €. Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat brut comptable de l'exercice 2017 de la manière suivante comme chaque année : comblement du besoin de financement de la section d'investissement pour 11.374.314,71 €; et le solde consistera donc en un résultat reporté à la section de fonctionnement pour 262.229,83 €. Je vous remercie.

M. RUFAT : Pour une explication de vote : comme c'est le résultat du Compte Administratif pour lequel nous avons voté contre, nous allons avoir logiquement la même attitude et donc nous voterons contre sur ces reports.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 6 voix Contre et 1 Abstention.)

3 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – EXERCICE 2017

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Après examen, les résultats du compte de gestion du budget principal de la Ville se présentent ainsi : un déficit d'investissement de clôture pour 18.720.997,21 €, et un excédent de fonctionnement de clôture de 11.636.544,54 €. Ces sommes sont expliquées en quelque sorte en annexe 1 du Compte Administratif.

L'ensemble des opérations comptables et des soldes de clôture sont conformes au Compte Administratif ;

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte de gestion du budget principal de la Ville tel que présenté par Monsieur le Trésorier de la ville d'Antony.

M. LE BOURHIS : On passe directement au vote ?

M. RUFAT : Là on vote sur le travail du fonctionnaire qui a établi les budgets, donc on va dire qu'il est conforme aux écritures mais on ne lui donne pas l'aval politique.

M. LE BOURHIS : Très bien. Merci pour ce commentaire, M. Rufat.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

4 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DES ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTÉ - EXERCICE 2017

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : C'est la dernière fois que l'on va traiter ce thème puisque le dernier paragraphe précise que c'est l'établissement public qui reprend, qui a repris déjà puisque c'est au 1er janvier, la gestion de ce budget annexe. Le compte administratif est très simple, il s'agit des frais d'études mandatés sur l'exercice, des frais d'études en restes à réaliser qui sont de zéro, pour un total de : 296.379,52 €. Il y avait un résultat antérieur reporté de 133.950,61 €, ce qui fait que les dépenses qui ont été réalisées en 2017 ont été financées par une avance de la Ville pour la différence des deux entre les 296 et les 133.000 et quelque, en fait nous votons un montant de 162.428,91€.

M. FEUILLADE : Je veux revenir sur la question de fond : Effectivement, vous avez raison, depuis le 1er janvier, les villes de la

région Ile-de-France, enfin tout du moins de la Métropole, sont totalement dépossédées de la compétence d'aménagement qui a été transférée ; je vois le Maire qui applaudit, évidemment vous n'y êtes pour rien, c'est le précédent gouvernement qui l'a décidé et là-dessus on l'avait dit, je l'ai dit ici-même et ailleurs, il s'agit effectivement d'une dépossession du pouvoir de nos communes sur laquelle il y a beaucoup à dire. On va voir que pour notre ville, par exemple la résidence Jean Zay, le quartier Jean Zay, ce n'est plus nous ! ce n'est plus nous ! Au-delà même, demain, Antonypole, ce n'est plus nous ! C'est eux, c'est le Territoire qui a la main. Alors quand je dis « le Territoire », et quand je dis que « ce n'est plus nous », c'est quand même encore un peu vous, Monsieur le Maire, parce que je n'oublie pas que vous êtes Vice-Président du Territoire, bien sûr. Et quelques-uns ici d'entre nous sont aussi au Territoire, et moi ma question aujourd'hui, c'est comment vous l'entendez ? Puisqu'on en est dépossédé, le conseil municipal est dépossédé, c'est fini, on n'y verra plus rien ; si Monsieur le Maire et les quelques-uns d'entre nous qui sont au Territoire ne vous donnent pas les informations, ou ne vous associent pas à la réflexion sur le devenir de 15 %, 20 % de notre territoire, ou 10 % si vous préférez Monsieur le Maire, je parle des deux territoires Jean Zay et Antonypole.

Alors ma question aujourd'hui est : Monsieur le Maire, quelles mesures vous entendez prendre et mettre en œuvre pour que justement notre conseil municipal ne soit pas dépossédé et que vous rendiez compte au conseil municipal ?

Que vous organisiez peut-être une commission ou des commissions d'information, de concertation, avec le conseil municipal ? Et comment vous entendez associer la population à cette réflexion concertée sur le devenir de notre ville ?

Et enfin, troisièmement, on l'a déjà dit ici, moi je pense qu'il serait temps, sur les questions d'aménagement comme sur le reste, sur les compétences du Territoire, que dans notre bulletin municipal nous ayons désormais au minimum une page d'informations sur ce qui se passe et qui concerne l'ensemble de nos citoyens. Merci.

M. le Maire : Ecoutez Monsieur Feuillade, nous n'avons pas, nous en tout cas, voté la loi. Ce serait quand même important que vous vous expliquiez avec vos colistiers parce que les partis auxquels nous appartenons n'ont pas voté la loi ; c'est une loi qui a été votée sous l'ancien Gouvernement et qui est toujours appliquée, j'espère qu'un jour peut-être on reviendra dessus mais pour le moment elle est toujours appliquée, et c'est elle qui a dépossédé les communes de leur pouvoir d'aménagement ainsi que de l'urbanisme et puis également du logement social. Et je note que sur le logement social, vous étiez d'accord avec la loi puisque vous vouliez nous empêcher de trouver une solution qui permettait de ne pas appliquer la loi. Vous avez voté contre la coopérative qui permettait d'échapper et de contourner la loi. Je le dis clairement.

Je vois que sur l'aménagement, vous êtes d'un avis différent, vous êtes contre le Territoire sur l'aménagement, vous êtes pour le Territoire sur le logement social. Pour ce qui concerne l'aménagement, c'est-à-dire concernant la ZAC Jean Zay, il n'y a que cela qui est transféré au Territoire à ce jour ; on verra pour l'avenir, mais pour le moment il n'y a que la ZAC Jean Zay ; toutes les décisions concernant l'aménagement de la ZAC Jean Zay seront prises par le Conseil Territorial auquel vous appartenez. C'est le Conseil Territorial qui va décider.

Alors qu'est-ce qu'il a décidé pour le moment sur la ZAC Jean Zay ? Pas grand-chose, tout avait déjà été décidé par la ville avant 2018. Toute la consistance de la ZAC Jean Zay, c'est nous qui l'avons voté, et

le Territoire va appliquer, il va mettre en œuvre ce que nous avons voté. C'est-à-dire que tout le plan a déjà été fait, on l'a voté, Madame Hagel trouvait que les rues n'étaient pas assez larges, elles faisaient 30 mètres de large, elle trouvait que ce n'était pas assez ! On a eu les débats l'an dernier sur la ZAC Jean Zay, c'est juste l'application de nos décisions qui sera faite par le Territoire. Tout le travail a déjà été fait.

Et pour ce qui est des autres programmes, des autres projets que nous pourrions avoir, on verra mais pour le moment, rien n'est transféré au Territoire et à mon avis, rien ne le sera dans un avenir proche.

M. FEUILLADE : Si vous le permettez quand même, juste une explication parce qu'on dit parfois un certain nombre de choses, Monsieur le Maire, et ce n'est pas la première fois, oui je l'assume, j'ai voté contre la coopérative. Mais pourquoi ? Parce que, vous allez rigoler, cela va vous faire rire Monsieur le Maire, je suis Républicain, j'applique les lois, je les combats parfois, j'essaye de faire en sorte qu'elles soient modifiées, mais je ne déclare pas, comme vous l'avez fait vous ici, et j'en tiens pour quiconque le souhaite le document, le compte rendu du conseil municipal où vous affirmez que vous créez cette coopérative pour contourner la loi.

Moi je suis Républicain, je me bats contre la loi ; mais quand elle est votée, je l'applique et je continue effectivement à agir pour qu'elle soit modifiée mais je ne fais pas comme vous, je n'essaye pas de la détourner.

M. le Maire : Ecoutez, vous prenez vos responsabilités. Vous êtes pour le Territoire.

M. LE BOURHIS : Madame Hagel, un point rapide.

Mme HAGEL : C'est suffisamment important pour qu'on puisse s'y arrêter quelques secondes quand même. Cette loi sur la Métropole du Grand Paris, pour ceux qui l'ont initiée, elle avait pour objectif de rendre

les territoires solidaires et surtout de rééquilibrer au niveau notamment du logement social. Il est évident que le résultat n'est pas du tout à la hauteur et que ce qu'on voit du résultat, c'est une recentralisation mais ce n'était pas ça qui était prévu !

C'est une recentralisation, c'est le résultat, mais c'est le résultat qui a été majoré par la nouvelle équipe gouvernementale qui est, vous ne le nierez pas, particulièrement jacobine pour ne pas dire Napoléonienne ou Bonapartiste comme le dit mon voisin, pourquoi pas ? Je crois que l'objectif était de permettre notamment dans tous les territoires qu'on construisait du logement adapté à la population de notre région, c'est-à-dire du logement pour tous les types de ménages et pas simplement pour les ménages les plus aisés pour ce qui concerne notre ville, et ce que je vois, moi aujourd'hui, c'est que tout est détourné et que depuis le début du fonctionnement du Territoire Vallée Sud Grand Paris, au premier Conseil du Territoire, vous nous avez présenté une charte à voter qui était claire, qui disait clairement que les maires décideraient pour leur territoire. Donc on est dans une situation complètement ubuesque d'un texte qui oblige à une centralisation, d'une pratique qui fort heureusement essaye de la limiter, mais qui la limite en ne permettant pas cette solidarité territoriale dont nous aurions besoin. C'est pour cela que

1) nous ne sommes pas favorables aux Territoires tels qu'ils sont actuellement ;

2) nous sommes favorables à une solidarité entre les territoires et à limiter les inégalités territoriales notamment de la région de la Métropole du Grand Paris.

M. LE BOURHIS : Merci Madame Hagel. Nous avons débattu sur ce point-là, nous allons passer au vote. M. le Maire doit sortir.

(Sortie de Monsieur le Maire de la salle.)

(Vote à main levée : délibération adoptée par voix 40 Pour, 1 voix Contre, 1 Abstention et 5 ne prenant pas part au vote, dont M. SENANT.)

5 - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DES ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTE DE LA VILLE – EXERCICE 2017

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Cela va aller très vite parce qu'il n'y a pas d'affectation étant donné qu'il n'y a pas d'excédent.

(Vote à main levée : délibération adoptée par voix 41 Pour, 0 voix Contre, 2 Abstentions, et 5 ne prenant pas part au vote.)

6 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DES ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTE – EXERCICE 2017

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Tel que présenté par M. le Trésorier d'Antony, excédent d'investissement : 0 ; excédent de fonctionnement : 0 ; il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver ce compte de gestion. Merci.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

(La séance est levée à 21h10.)

